

Conseil de Zone de secours « Val de Sambre »

En application de l'article 124 de la loi du 15 mai 2007 relative à la sécurité civile, telle qu'amendée ultérieurement, la liste des délibérations prises par le Conseil de zone est publiée par voie d'affichage au siège social de la zone ainsi que dans tous les postes de la Zone OU par la mise en ligne sur le site Internet de la Zone.

Liste des délibérations de la séance du Conseil de Zone du 26 mars 2021

1. Décisions de l'autorité de tutelle
2. Adhésion de la Zone de Secours Val de Sambre au Réseau des zones de secours situées en région wallonne (REZONWAL A.S.B.L.)
3. Rapport annuel d'activité et de fonctionnement 2020 de la zone
4. Prise d'acte de l'arrêté d'approbation des comptes annuels de la zone de secours Val de Sambre - Exercice 2019
5. Approbation des procès-verbaux des Conseils de zone des 26 février et 5 mars 2021
6. Fin de stage AMU - Nomination à titre effectif d'un ambulancier volontaire non pompier
7. Fin de stage AMU - Nomination à titre effectif d'un ambulancier volontaire non pompier
8. Fin de stage AMU - Nomination à titre effectif d'un ambulancier volontaire non pompier
9. Fin de stage AMU - Nomination à titre effectif d'un ambulancier volontaire non pompier
10. Fin de stage AMU - Nomination à titre effectif d'un ambulancier volontaire non pompier
11. Fin de stage AMU - Nomination à titre effectif d'un ambulancier volontaire non pompier
12. Fin de stage de mobilité – Nomination à titre effectif d'un sapeur-pompier volontaire
13. Fin de stage de mobilité – Nomination à titre effectif d'un sapeur-pompier volontaire
14. Fin de stage AMU - Nomination à titre effectif d'un ambulancier volontaire non pompier
15. Fin de stage de mobilité – Nomination à titre effectif d'un sapeur-pompier volontaire
16. Démission volontaire d'un sapeur-pompier volontaire

Points adjoints à la séance :

17. Prise d'acte de l'Arrêté du Gouverneur approuvant le budget de l'exercice 2021

Le Secrétaire de Zone,



Xavier GOBBO.

Le Président de Zone,



Jean-Charles LUPERTO.